ART. 4 N° AS42

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N º AS42

présenté par M. Cherpion, M. Perrut, Mme Le Callennec, M. Jean-Pierre Barbier et Mme Louwagie

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pérennité de notre système de retraite est vitale pour notre pays.

Toutefois, son avenir ne peut passer par une augmentation des cotisations patronales et salariales. Notre pays est le 4^{ième} pays d'Europe où le coût du travail est le plus cher. Les salariés et les entreprises ont besoin d'une pause fiscale. En augmentant les cotisations, comme prévu par cet article, le Gouvernement retire du pouvoir d'achat aux travailleurs et diminue encore les marges des entreprises françaises.

Cet amendement vise donc à éviter une nouvelle augmentation de la pression fiscale qui pèse sur le travail.